

# LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AGLY

PROTÉGER CONTRE LES INONDATIONS  
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ  
GÉRER LA RESSOURCE EN EAU  
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

## Un peu d'histoire

Les crues de l'Agly déjà mentionnées au XIV<sup>ème</sup> siècle ont provoqué de fréquentes inondations de Rivesaltes et de la Salanque. La référence est celle de la "grande Aiguat de Catalogne" du 16 au 20 octobre 1940.

C'est pour protéger les habitants de ces inondations quasi annuelles que les digues de l'Agly ont été construites en 1974.

D'abord assurés par le Syndicat mixte de l'Agly Maritime, les travaux de consolidation et d'entretien des ouvrages ont été confiés au **Conseil Départemental des Pyrénées Orientales**, propriétaire et gestionnaire des digues de 2007 à 2019.

Le **Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly (SMBVA)** créé en 2015 en assure la gestion depuis 2020.

## Le SMBVA : ses origines

Pour protéger au mieux des risques d'inondations, la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et le Département des Pyrénées-Orientales ont identifié dès 2012 la nécessité d'avoir :

- Une vision globale pour les interventions entre les acteurs de l'amont et de l'aval de l'Agly ;
- Une échelle d'intervention cohérente ;
- Des moyens techniques adaptés aux enjeux et à une réglementation complexe ;
- Un accès facilité au financement des opérations.

Pour réunir ces compétences, il fallait mobiliser les Communautés de Communes de l'Aude et des Pyrénées-Orientales également concernées.

Cette mobilisation a été réalisée avec le soutien de l'État et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Elle a permis de créer en 2015 le **Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly (SMBVA)**.

## ... sa composition

En complément de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Salanque Méditerranée, de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes, et de la Communauté de Communes Conflent Canigou, la Communauté de Communes du Pays de Couiza et le Syndicat Intercommunal du Bassin du Verdoube ont été intégrés au SMBVA dès 2016.

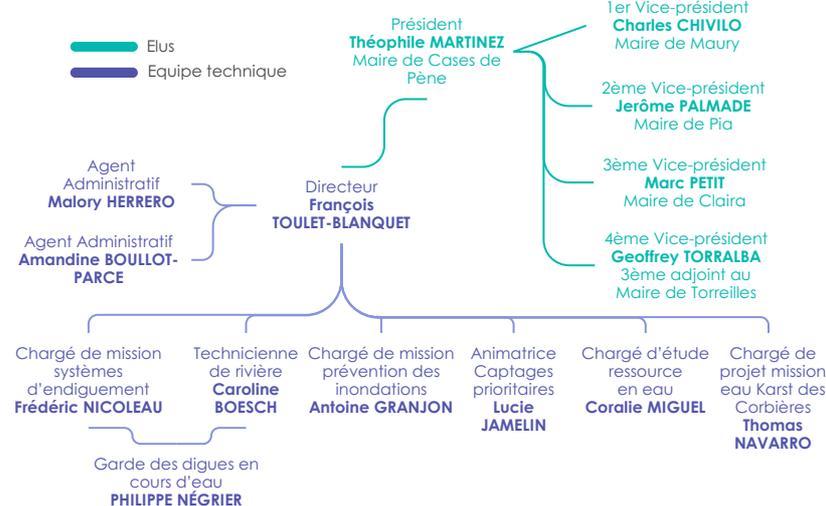
En 2018, les communes de la partie audoise de la Boulzane ont également été intégrées au SMBVA.

## ... son rôle

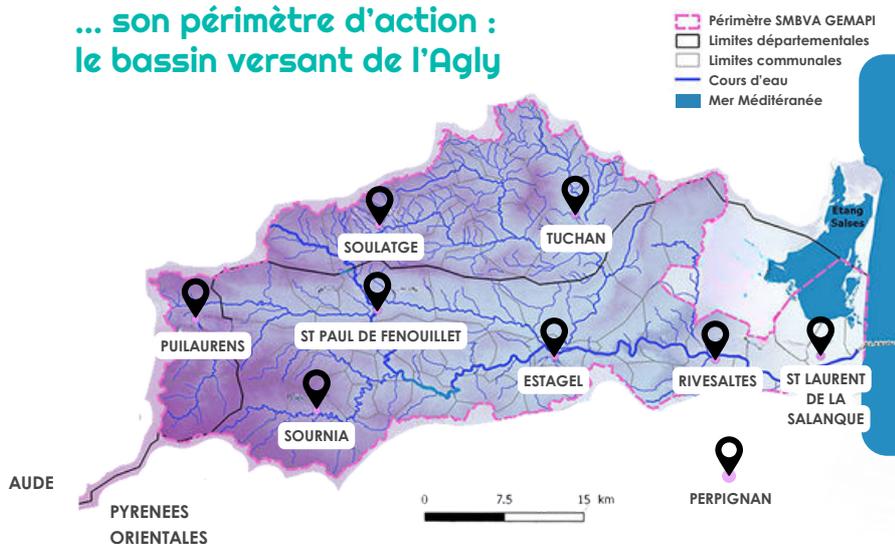
Le syndicat est le gestionnaire unique des digues de protection contre les inondations sur l'ensemble du bassin versant de l'Agly.

En 2018, Le SMBVA qui s'est vu confier la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) suite à son entrée en vigueur, est également devenu le gestionnaire de la restauration et de l'entretien des cours d'eau.

## ... son équipe



## ... son périmètre d'action : le bassin versant de l'Agly



# LE PROJET DE SÉCURISATION DES

smbva

SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT  
DE L'AGLY

PAPI  
AGLY

## Les Digues

Construites entre 1969 et 1974 sur les 2 rives de l'Agly, les digues de protection forment un couloir de 13,2 km entre la RD 900 et la mer, en traversant 6 communes : Rivesaltes, Clairac, Pia, Torreilles, Saint-Laurent-de-la-Salanque et Le Barcarès.

7 communes sont protégées : Rivesaltes, Clairac, Saint-Hippolyte, Pia, Torreilles, Saint-Laurent-de-la-Salanque et Le Barcarès.

Les digues protègent entre 24 000 habitants permanents et 65 000 habitants en période estivale.

## Origine du projet

Le Conseil Général a initié entre 2010 et 2011 un diagnostic approfondi du système d'endiguement qui a démontré un niveau de sûreté des ouvrages insuffisant. Des ruptures de la digue ont été évaluées comme probables en cas de crue débordante (fréquence centennale) mais également pour des crues moins importantes, non débordantes.

Pour cette raison, l'Etat, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée ont signé le 3 juin 2013 une convention pour la réalisation d'un programme global de sécurisation pérenne des ouvrages.

## Le temps de la préparation

- **2010**  
Initiation du projet par le CD66
- **2013**  
Concertation initiée par le CD66
- **2015**  
Création du SMBVA
- **2017 - 2018**  
Début des acquisitions foncières à l'amiable par le CD66
- **2020**  
Reprise de la gestion des digues par SMBVA  
Etudes hydrauliques (SAFEGE)
- **2022**  
Etude préalable agricole  
Etudes environnementales  
Discussions avec les acteurs locaux
- **2023**  
Poursuite et finalisation des études  
Reprise des acquisitions foncières à l'amiable par le SMBVA
- **2024**  
Communication et concertation  
Enquête publique  
Organisation des travaux
- **2025**  
Début des travaux du tronçon 1 (conditionné par les acquisitions foncières à l'amiable ou en dernier recours par expropriation)

## Tronçon 1

- 5,3 km entre la RD900 et la RD1 (phases 1 et 2 des travaux)
- Reconstruction des digues reculées de 30 m par rapport aux digues actuelles
- Création d'un ouvrage résistant à la surverse sur 1 km en rive droite, au niveau de la commune de Pia.

## Tronçons 2 et 3

- 5,7 km entre la RD1 et la RD81 (phases 3 à 6 des travaux)
- Reconstruction des digues en retrait technique d'environ 30 m par rapport aux digues existantes.



## Tronçon 4

- 2 km entre la RD81 et l'embouchure (phases 7 et 8 des travaux)
- Sécurisation des digues en place.

Source : SUEZ, Projet de sécurisation des digues de l'Agly maritime, Mission II Phase 1, Plan de situation globale, 21MAX011\_PRO\_ENS\_01

# DIGUES DE L'AGLY

## Enjeux

La plaine de la Salanque est une plaine inondable exposée au risque d'inondation.

L'évolution actuelle du climat montre une accentuation des événements extrêmes :

- périodes de sécheresse plus longues et plus intenses
- pluies moins fréquentes et plus intenses

Ces deux facteurs contribuent à aggraver le risque d'inondation qui est lui-même amplifié par le risque de rupture de digues.

## Le risque d'inondation, amplifié par un risque de rupture

Les dernières crues ont provoqué des brèches et des ruptures de digues.

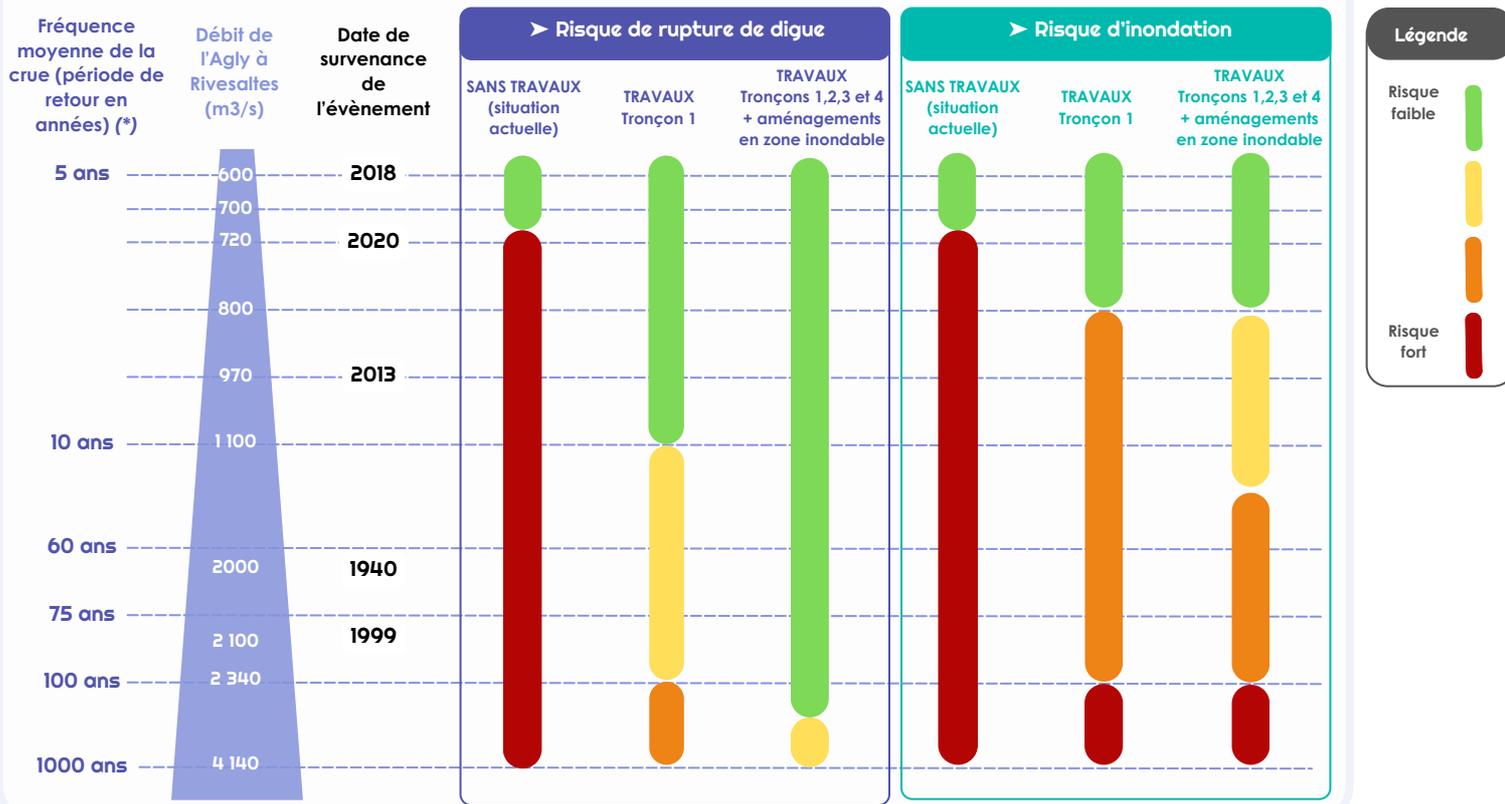
Ces ruptures de digues ont occasionné la "sur-inondation" de secteurs jusque là protégés et des dommages conséquents.

À titre d'exemple, la crue du 6 mars 2013 a entraîné des débordements et deux brèches de 100 mètres et 30 mètres en rive droite, nécessitant l'évacuation de plus de 800 personnes. Les travaux consécutifs pour la réparation des digues ont atteint un montant de 4,5 millions d'euros.

Ce phénomène de brèches et de ruptures a tendance à s'amplifier du fait de la vétusté des ouvrages.



## Un projet pour la gestion du risque



(\*) Une crue de période de retour de 10 ans correspond à un accroissement du débit et de la hauteur du cours d'eau qui a 1 chance sur 10 de se produire chaque année.

# INFORMATION ET CONCERTATION AUTOUR DU PROJET



## La démarche

Pour le projet de sécurisation des digues de l'Agly, le SMBVA souhaite que le territoire et sa population :

- **pour le tronçon 1** - soient largement informés tout en favorisant un échange actif pour recueillir les retours et les attentes sur le programme des travaux à venir ;
- **pour les tronçons 2, 3 et 4** - participent à une concertation dans l'objectif d'élaborer un projet adapté aux attentes.

## Engagements

Le SMBVA s'engage dans sa démarche de concertation à :

- analyser de manière objective tous les retours écrits provenant du territoire ;
- répondre à toutes les questions pour la restitution de la concertation ;
- faire évoluer son projet et établir une version finale du projet uniquement sur la base des éléments discutés lors de la concertation.

## Participation

Afin de faciliter la diffusion de l'information et la collecte des contributions du territoire, le SMBVA propose une page web dédiée au projet.

Avec cette plateforme, les participants à la concertation peuvent :

- suivre les différentes étapes et événements ;
- accéder et télécharger les supports d'information utilisés lors de la concertation ;
- transmettre leurs contributions en format numérique.

Cette page est accessible à l'adresse <https://acceptablesavenirs.eu/6220-2/> ou via le QR CODE suivant :



## Etapes de la concertation

### 2022 - 1er trimestre 2024

Rencontres avec les élus, les partenaires clés du projet et les agriculteurs

### Mars et Avril 2024

**Exposition itinérante à destination du public**  
(Information et échanges autour du projet)

Pour connaître les lieux et les dates de l'exposition, flashez ce QR CODE



<https://acceptablesavenirs.eu/6220-2/>

### Printemps 2024

- Rencontres complémentaires avec les acteurs du territoire
- Restitution de la concertation et présentation du projet final
- Dépôt des demandes d'autorisations pour le programme de travaux du tronçon 1



## Plus d'informations

Contactez  
Acceptables Avenir  
[concertation@acceptablesavenirs.eu](mailto:concertation@acceptablesavenirs.eu)  
09 75 40 10 86

